



SALON DE MAI

Exposition de peintures, sculptures, photos

Ouverte à tous

Du 8 au 28 mai 2024

Thème « Couleurs olympiques »

REGLEMENT

Article 1

Cette exposition annuelle est organisée par l'association « Seillans Culture Arts et Patrimoine » (SCAP). Tous les peintres et sculpteurs, professionnels ou non peuvent y participer dans la mesure des places disponibles (25 exposants maximum) avec présentation de une à quatre œuvres par artiste (selon dimensions des œuvres). L'inscription est assurée dans la mesure des places disponibles et selon l'ordre d'arrivée.

Article 2

Les frais d'accrochage sont fixés à 20 euros par artiste, quel que soit le nombre d'œuvres exposées. Les fiches d'inscription doivent nous être retournées dûment complétées ET accompagnées du chèque de règlement à l'ordre de SCAP, afin que l'inscription soit prise en considération. Dès que le nombre maximum d'artistes est atteint, nous clôturons les inscriptions.

En cas de défection d'un artiste au dernier moment, les frais d'accrochage ne lui sont pas restitués.

Article 3

Le jury se réserve le droit de ne pas installer certaines œuvres qui ne seraient pas en accord avec le thème ou en harmonie avec l'ensemble du salon. La surface totale des œuvres exposées doit être de 1m² maximum.

Les œuvres ne doivent pas avoir été exposées à Seillans lors d'autres expositions.

Article 4

Les œuvres doivent impérativement être munies d'un système d'accrochage et porter au dos le nom, prénom, adresse n° de téléphone ainsi que le titre et le prix de vente.

Une liste de dépôt est à remplir et à renvoyer le 24 avril au plus tard afin de figurer sur le catalogue. Seuls les artistes régulièrement inscrits avec un statut de professionnel seront autorisés à vendre leurs tableaux.

Article 5

Les artistes assureront leurs œuvres.

Ils s'engagent à assurer les permanences à tour de rôle (un tableau sera mis à leur disposition au moment du dépôt de leurs œuvres). **Tout artiste ne prenant pas de permanence ne pourra prétendre à exposer.** L'association ne peut être rendue responsable d'incident intervenant dans la journée.

Article 6

Dépôt des œuvres le dimanche 5 mai de 16 à 18 heures ou le lundi 6 mai de 9 heures à 12 heures. Des professionnels se chargeront de l'accrochage le lundi après-midi. **Tout tableau arrivant après cette date ou n'étant pas entièrement sec sera refusé.**

Une date de vernissage avec remise de prix sera fixée ultérieurement.

L'exposition sera ouverte tous les jours de 14h à 18h – dimanche et jours de fêtes de 10 heures à 18 heures.

Trois prix seront attribués : le prix du Maire, le prix de l'association SCAP et le prix des Amis de Max Ernst.

La Coordinatrice du salon

SALON DE MAI

Du 8 au 28 mai 2024

Seillans, Culture, Arts et Patrimoine – 6, rue de l'Eglise – 83440 Seillans
Courriel : scap.seillans@gmail.com

BULLETIN D'INSCRIPTION
(Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée, 25 exposants max.)

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Tél :.....courriel

Site internet.....

Nombre d'œuvres et dimensions :

N° d'ordre MDAN° Siret-Siren (Pour les artistes professionnels)

Participation aux frais : 20 euros, à l'ordre de « **Seillans Culture Arts et Patrimoine** »

A....., leSignature

Merci d'envoyer ce bulletin et le chèque de participation à l'adresse suivante :
Seillans, Culture, Arts et Patrimoine – 6 rue de l'église - 83440 Seillans

✂.....

SALON DE MAI
Du 8 au 28 mai 2024

Fiche de dépôt

A renvoyer impérativement avant le 24 avril 2024 pour figurer sur le catalogue

Nom.....

Titre	Dimensions en cm	Technique	Prix (pour les professionnels)